



**M. Patrick VIRY**

11, Rue de la Victoire  
67 210 Obernai

Nos Réf : LRAR -22-21

Dossier suivi par : Baptiste KUGLER

Objet : Enquête publique portée par le PETR

Obernai, le jeudi 23 décembre 2021

Monsieur VIRY,

Dans la cadre de l'enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges, vous avez envoyé un avis par courriel le 4 octobre 2021.

Le Directeur du PETR et les services ont transmis l'intégralité des contributions écrites (lettres, courriels, avis sur registres...) à Madame la Commissaire Enquêtrice.

Nous envoyons copie de votre courrier à cette dernière et avons pris attache avec les services du Tribunal Administratif. Votre avis relatif à la révision du SCoT s'inscrit dans la lignée de ceux réceptionnés si bien que le rapport comporte plusieurs éléments de réponses. Certaines de vos demandes ne peuvent pas légalement être transposées au sein d'un SCoT et la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) l'année prochaine complète ces réponses.

Pour notre part, il est apparent que nous avons scrupuleusement respecté toutes les démarches et réglementations en vigueur qui encadrent le processus d'une enquête publique.

Le Directeur du PETR se tient à votre disposition pour toute précision et nous ne manquerons pas de vous faire part de la position de Madame la Commissaire Enquêtrice.

Je vous prie d'agréer, Monsieur VIRY, l'expression de mes sincères salutations.

**Michel HERR**



Président